

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 10 (1865)  
**Heft:** (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Lausanne, le 15 Février 1865.

Supplément au n° 4 de la Revue.

---

**SOMMAIRE.** — Mémoire sur la réorganisation du train de parc. — Du système actuel de selle de la cavalerie suisse. — Mémoire sur un nouveau mode de chargement des pièces d'artillerie. — Service d'instruction des aspirants et officiers du génie. — Démissions de l'état-major fédéral. — Avis.

## MÉMOIRE SUR LA RÉORGANISATION DU TRAIN DE PARC.

Au département militaire fédéral. — Tit.

La question de la nécessité de la réorganisation de notre train de parc est d'une évidence telle qu'elle ne peut guère être discutée.

L'organisation du train de parc, telle qu'elle existe encore aujourd'hui à teneur de la loi de 1850, était un pis-aller dont il fallait se contenter alors, comme toute l'organisation de l'armée était à refaire.

Cette organisation, ainsi qu'elle est actuellement prescrite, n'existe dans aucune autre armée, et pour nous elle a l'inconvénient qu'en cas d'une mise sur pied considérable ses mauvais côtés se feront surtout sentir.

Le train de parc se compose à teneur de l'organisation de 1851 :

1° Du train de parc *en ligne* pour la conduite des caissons de munition attachés aux bataillons d'infanterie, aux compagnies de carabiniers et de sapeurs, et pour la conduite des chariots de sapeurs, au nombre de :

386 appointés et soldats du train ;

604 chevaux de trait

pour l'élite et la réserve.

2° Du train de parc pour les *parcs de réserve des divisions* au nombre de :

30 officiers ;

15 vétérinaires ;

138 sous-sous-officiers et trompettes à cheval ;

1007 appointés et soldats du train ;

12 maréchaux et selliers.

---

Total : 1202 hommes et .